

BE-A0525_715341_800350_FRE

Inventaire des archives de la Commission
d'assistance publique d'Hanzenelle (1868-
1977)



Het Rijksarchief in België
Archives de l'État en Belgique
Das Staatsarchiv in Belgien
State Archives in Belgium

This finding aid is written in French.

DESCRIPTION DU FONDS D'ARCHIVES:.....	3
Consultation et utilisation.....	4
Conditions d'accès.....	4
Histoire du producteur et des archives.....	5
Producteur d'archives.....	5
Nom.....	5
Historique et compétences.....	5
Archives.....	6
Historique.....	6
Contenu et structure.....	7
Contenu.....	7
DESCRIPTION DES SÉRIES ET DES ÉLÉMENTS.....	9
I. Secrétariat.....	9
1 - 2 Registres aux délibérations. 1868-1977.....	9
II. Gestion du personnel.....	10
III. Comptabilité.....	11
18 - 23 Registres aux mandats de paiement. 1969-1977.....	11
IV. Mission sociale.....	13

Description du fonds d'archives:

Nom du bloc d'archives:

Commission d'assistance publique d'Hanzenelle

Période:

1868 - 1977

Numéro du bloc d'archives:

BE-A0525.656

Etendue:

- Dernière cote d'inventaire: 35.00
- Etendue inventoriée: 0.50 m

Dépôt d'archives:

Archives de l'Etat à Namur

Consultation et utilisation

CONDITIONS D'ACCÈS

Les archives du fonds de la CAP d'Hanzinelle ont plus de trente ans et sont donc publiques. Il faudra toutefois demander l'autorisation du Centre public d'action sociale de Florennes, successeur en droit de cette institution, pour pouvoir consulter les dossiers sociaux de moins de 100 ans conservés.

Pour la reproduction des documents, les règles en vigueur aux Archives de l'État sont d'application.

Les documents présents dans le fonds sont soit dactylographiés, soit manuscrits mais dans les deux cas, ils sont en français.

Histoire du producteur et des archives

PRODUCTEUR D'ARCHIVES

NOM

Commission d'assistance publique d'Hanzinelle (1925-1977)

Prédécesseurs :

Bureau de bienfaisance d'Hanzinelle (1797-1925)

HISTORIQUE ET COMPÉTENCES

Les Bureaux de bienfaisance ainsi que les Commissions d'assistance publique (CAP) sont les prédécesseurs en droit des actuels Centres publics d'action sociale (CPAS). En 1925, les bureaux de bienfaisance sont transformés et fusionnés avec les hospices civils (si ceux-ci existent) pour donner naissance aux CAP¹. Ces dernières sont, d'une part, des établissements publics dotés de la personnalité juridique et, d'autre part, des services décentralisés communaux car ils dépendent des bourgmestres et des échevins qui sont chargés de les mettre en place².

Les missions des CAP sont fixées dans l'article 1 de la loi du 10 mars 1925 : " soulager et prévenir la misère " ³, c'est-à-dire interner, secourir les pauvres ainsi que les indigents, les personnes incapables de subvenir à leurs besoins ⁴. De plus, les CAP doivent " organiser le service hospitalier " ⁵. Cela signifie proposer des soins médicaux mais également gérer (avec la possibilité de créer) des hôpitaux publics ⁶. La dernière mission consiste à s'occuper des enfants trouvés et des orphelins pauvres ⁷. Les interventions de la CAP, variant en fonction de critères propres à chaque établissement et selon les possibilités financières, ne sont en général pas proprement structurées. Dès lors, le secours aux indigents se fait par diverses actions, notamment l'aide en nature à travers des distributions de charbon, de vêtements et de repas ⁸.

Les Commissions d'assistance publique sont composées, d'une part, de membres élus et, d'autre part, d'un personnel employé par la Commission. Les premiers sont nommés, pour une période de six ans, par le Conseil communal sur base des critères suivants : il faut être Belge, âgé de minimum 25 ans et posséder une résidence dans la commune ⁹. Leur nombre varie en fonction de

1 Loi du 10 mars 1925, article 2 (Damoiseaux, M. et Henrard, H., Guide pratique de l'administration des commissions d'assistance publique, Bruxelles, 1934, p. 2).

2 Debled, A., Des CAP aux CPAS. Evolution des structures de gestion, Louvain-la-Neuve, 1982, p. 6.

3 Loi du 10 mars 1925, article 1 (Damoiseaux, M. et Henrard, H., op. cit., p. 2).

4 Debled, A., op. cit., p. 6-7.

5 Loi du 10 mars 1925, article 1 (Damoiseaux, M. et Henrard, H., op. cit., p. 2).

6 Debled, A., op. cit., p. 7.

7 Ibid.

8 Ibid., p. 9-10.

9 Ibid., article 14 (Ibid., p. 2).

la population de la commune ¹⁰. Les CAP sont dirigées par un homme qui, contrairement aux membres, est élu au sein de la Commission, le président. Ce dernier préside les assemblées de l'établissement et est également chargé de la surveillance de l'administration de la CAP ¹¹. Celle-ci compte également un nombre variable d'employés. Parmi ces derniers se trouvent un secrétaire et un receveur qui, contrairement aux membres qui exercent leur fonction gratuitement, reçoivent un traitement ¹². Le receveur s'occupe des recettes et des dépenses, des actes " conservatoires ou interruptifs de la prescription et des déchéances, [...] des saisies ". Il doit " avertir les membres de la C.A.P. de l'échéance des baux, des retards de paiements et de toutes atteinte portée aux domaines, droits, privilèges et hypothèques " ¹³. Outre le receveur et le secrétaire, une CAP, pour accomplir ses missions, peut employer des médecins, des pharmaciens, des aumôniers, du personnel infirmier et des agents subalternes ¹⁴.

Si la loi de 1925 transforme les bureaux de bienfaisance en CAP, celle du 8 juillet 1976 prévoit que chaque commune doit être pourvue d'un CPAS à partir du 1er avril 1977 ¹⁵. Les anciennes CAP étant des services communaux, la fusion des communes s'y applique également. Ainsi, le CPAS de Florennes remplace 11 anciennes CAP dont celle d'Hanzinelle.

ARCHIVES

HISTORIQUE

Suite à la fusion de 1977, les archives de la CAP d'Hanzinelle sont transférées au CPAS de Florennes. Ce dernier était alors situé au numéro 2 de la rue Degrange, dans une annexe de la maison de repos. En 1991, les archives sont transférées, avec le CPAS, dans un nouveau bâtiment au 30 de la Place verte à Florennes.

Le 8 juin 2011, une convention est signée entre, d'une part, les Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les provinces et, d'autre part, le Centre public d'action sociale de Florennes. Celle-ci prévoit que les documents issus des Commissions d'assistance publique des anciennes communes de l'entité de Florennes et ceux du Centre public d'action sociale de Florennes de plus de 30 ans seront conservés en premier lieu aux Archives de l'Etat à Namur. Le 15 juillet 2011, les archives arrivent à Namur (Accroissement, 2011/9).

10 Cinq membres pour une population de moins de 5000 habitants, six pour une population comptant entre 5001 et 15000 habitants, huit pour une population en comptant entre 15001 et 50000, dix pour une population en comptant entre 50001 et 150000, douze pour une population comptant plus de 150000 habitants (Loi du 10 mars 1925, article 7 (Damoiseaux, M. et Henrard, H., Guide pratique..., p. 2)).

11 Debled, A., Des CAP aux CPAS..., p. 92.

12 Ibid., article 24 et 27 (Ibid., p. 7).

13 Ibid., article 30 (Ibid., p. 7).

14 Gliner, J., Guide pratique de l'administration des commissions d'assistance publique, Bruxelles, 1954, p. 100.

15 Ibid., p. 16.

Contenu et structure

CONTENU

Le fonds des archives de la CAP d'Hanzinelle couvre une période allant de 1868 à 1977 même si l'essentiel de la documentation concerne les années 50, 60 et 70. Un seul volume, un registre aux délibérations, concerne le bureau de bienfaisance. Les archives traitent principalement de comptabilités entre 1950 et 1976 ainsi que des missions sociales accomplies par le CAP. Aucune élimination n'a été réalisée.

Le classement se base sur le tableau de tri rédigé pour le compte des Archives de l'État par Honoré, L., Libert, M. et Nuyttens, M. *Archives produites par les Centres publics d'Action sociale : plan de classement et tableau de tri*¹⁶.

L'inventaire comprend cinq parties : dans la première, intitulée " secrétariat " et consacrée à la gestion administrative de la CAP, les dossiers sont classés par ordre d'importance. La deuxième partie concerne la gestion, les dossiers ainsi que les statuts du personnel. La troisième partie s'intéresse aux comptabilités. Dans ces deux dernières parties, les documents ont été triés de manière chronologique. Enfin, dans la dernière partie, relative aux missions sociales, les dossiers sont recensés dans quatre sous-catégories : les interventions en général, celles en argent, celles en assistance sociale et hospitalière et, en dernier, les interventions ponctuelles et secondaires.

16 Honoré, L., Libert, M. et Nuyttens, M. *Archives produites par les Centres publics d'Action sociale : plan de classement et tableau de tri*, Bruxelles, 2005.

Description des séries et des éléments

I. SECRÉTARIAT

- | | | |
|---|---|----------|
| 1 | 1 - 2 REGISTRES AUX DÉLIBÉRATIONS. 1868-1977.
19 janvier 1868-18 janvier 1965 | 1 volume |
| 2 | 18 janvier 1965-14 mars 1977 | 1 volume |
| 3 | Rapport annuel sur la situation de la CAP. 1958. | 1 pièce |
| 4 | Extraits du registre aux délibérations relatifs à la nomination du président. 1959, 1971. | 2 pièces |
| 5 | Extraits du registre aux délibérations relatifs à l'élection des membres du Comité de conciliation. 1959-1971. | 4 pièces |
| 6 | Dossier relatif au renouvellement des membres. 1936-1971. | 1 liasse |
| 7 | Correspondances du gouvernement provincial de Namur ainsi que du ministère de la santé publique et de la famille relatives à divers thèmes. 1954. | 5 pièces |

II. GESTION DU PERSONNEL

- 8 Dossiers personnels relatifs aux secrétaires Elis Jean-Baptiste et Piron Achille. 1950-1972. 8 pièces
- 9 Dossier relatif au recrutement et à la nomination d'un secrétaire. 1950-1954. 8 pièces

10	III. COMPTABILITÉ Budgets. 1974-1977.	4 cahiers
11	Modifications budgétaires. 1951-1954.	6 pièces
12	Comptes. 1973-1976.	4 cahiers
13	Compte de fin de gestion. 3 août 1950.	1 pièce
14	Pièces justificatives de compte. 1976-1977.	1 liasse
15	Grand livre des dépenses. 1964-1968.	1 volume
16	Dossier relatif au traitement du secrétaire et du receveur. 1951-1974.	1 liasse
17	Dossier relatif à l'allocation de fin d'année du receveur. 1974.	1 pièce
18	<i>18 - 23 REGISTRES AUX MANDATS DE PAIEMENT. 1969-1977</i> 1969-1971	1 volume
19	1970-1971	1 volume
20	1971	1 volume
21	1973-1977	1 volume
22	1975-1976	1 volume
23	1976-1977	1 volume
24	P.V. de vérification de caisse. 1951-1975.	

-
- IV. MISSION SOCIALE
- 25 Dossier relatif à la participation au Service social des familles ASBL. 1950-1976. 1 liasse
- 26 Conclusions des séances d'informations organisées par l'a.s.b.l. " Bureau social de la province de Namur ". 1974. 1 cahier
- 27 Dossier relatif aux demandes de secours. 1950-1954. 1 liasse
- 28 Dossier relatif au domicile de secours. 1953-1977. 1 liasse
- 29 Dossier relatif aux octrois de secours en espèce. 1972-1973. 1 liasse
- 30 Correspondances du ministère de l'agriculture relatives aux secours en nature. 1974. 2 pièces
- 31 Correspondances relatives aux allocations familiales et aux avances sur les pensions. 1954-1972. 4 pièces
- 32 Correspondances du gouvernement provincial de Namur relatives au Fonds spécial d'assistance. 1972-1975. 4 pièces
- 33 Extrait du registre aux délibérations relatif au contrat passé avec l'hôpital civil de Châtelet pour l'hospitalisation des indigents. 1951. 1 pièce
- 34 Dossiers personnels relatifs à l'intervention dans les frais médicaux et d'hospitalisation. 1955-1977. 1 liasse
- 35 Circulaires du Gouvernement provincial relative aux conventions de transport des malades et blessés. 1970, 1974. 2 pièces